

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 163/6e L approuvant le projet de tranche 1965 de la loi-programme 1961-1965.

n° 163/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis : Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 12 janvier 1965

Vu le récapitulatif n° 29 des propositions d'amendement adoptées par l'Assemblée Territoriale en séances des 20 et 21 janvier 1965

Sur proposition du Ministre des Finances et du Plan

A adopté dans sa séance du 17 février 1965 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique

- Est adopté le projet de tranche 1965 de la loi-programme 1961-1965 de la Côte Française des Somalis arrête : 1° En autorisation de programme à cent trente-six millions quatre cent mille francs Djibouti ; 2° En crédits de paiement à cent trente-six millions quatre cent mille francs Djibouti, dont : 75.000.000 sur l'exercice 1965, 61.400.000 sur l'exercice 1966, conformément au tableau ci-dessous :

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A.V. SAHATJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, OMAR MOHAMED KAMIL.